

Affaires Juridiques  
Réf: JAC

**OBJET : FINANCES- DELEGATIONS DE SIGNATURE AUX FONCTIONNAIRES NOMMES SUR LES EMPLOIS FONCTIONNELS**

**LE MAIRE DE SANNOIS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,  
**VU** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

**CONSIDERANT** que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire de donner délégation de signature de certains actes et documents en matière de Finances.

**ARRETE :**

**Article premier :** Délégation de signature est donnée à **Madame Christine NOUAILHETAS**, Directrice Générale des services de la Ville de Sannois en matière de :

- **Finances :** Sur le Budget Principal pour tous les actes financiers, budgétaires et comptables ainsi que pour la signature de tous les ordres de paiement et de recette, notamment les virements de crédits, les mandats de paiements et les titres de recettes, les bons de commande.

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,
- Madame le comptable public du service gestionnaire d'Ermont

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**Article 4 :** Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication.

Fait à Sannois, le 31 mars 2026

**NICOLAS PONCHEL**

Maire de Sannois

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1  
du Code Général des Collectivités Territoriales

A.R. du.....31..... Mars.....2026.....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2026.0321 - Arr 2026 - 13 - AR

Publié le .....10 Avril 2026.....

LE MAIRE

